



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	

### Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Catherine VICTOR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Céline RABUT	Madame Nadjouda BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICHICI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES



---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME****Construction de la légumerie centralisée – Convention de Prestation Intégrée portant Mandat de délégation de maîtrise d’ouvrage à la SPLAAD – augmentation de l’enveloppe financière**

Par Convention de Prestation Intégrée portant Mandat de délégation de maîtrise d’ouvrage en date du 4 janvier 2021, Dijon Métropole a confié à la SPLAAD la réalisation d’une légumerie sur la ZAC Beauregard située sur les communes de Longvic et Ouges.

Cette légumerie s’inscrit dans le cadre du projet « Dijon alimentation durable 2030 » de la Métropole dont la vocation est d’encourager la transition alimentaire vers des productions locales et de qualités, rapprochées des consommateurs par une vision systémique qui intègre la transformation et la distribution.

La légumerie métropolitaine a vocation à constituer le trait d’union entre production locale et restauration collective.

Avec une capacité cible de 2000 tonnes de légumes traités par an, la légumerie doit en effet permettre de répondre aux besoins des unités de production alimentaire situées sur le territoire telles que la cuisine centrale de Dijon Métropole dans un premier temps, puis le CHU, le CROUS, les Lycées, etc. qui se fournissent aujourd’hui assez difficilement en produits locaux.

Le budget initialement alloué à l’opération a été fixé à 2 152 020 € TTC toutes dépenses confondues, pour un premier montant estimatif des travaux de 950 000 €HT pour le bâtiment et 370 000 €HT d’équipements.

Les études de conception ont conduit à valider le projet au stade Avant-Projet Définitif, en novembre 2021, à 1 116 900 €HT pour la partie bâtiment et 370 000 €HT pour la partie équipements. L’estimation stade APD tenait compte de l’augmentation du coût des matériaux qui commençait à impacter les marchés de construction depuis la crise sanitaire de 2020.

Le résultat de l’appel d’offres des entreprises a renchéri de 4% le coût estimatif des travaux, soit un montant de 1 165 057 €HT pour le bâtiment, là encore dans un contexte d’augmentation des prix de fournitures qui se confirme.

Cette augmentation des coûts travaux entraîne mécaniquement une hausse des postes suivants :

- Révisions des prix travaux : + 76 K€TTC environ
- Aléas et imprévus : + 35 K€TTC environ

A contrario, certains postes ont pu être optimisés voire diminués, au regard de la connaissance de certains sujets abordés en phase études et désormais dépassés (- 9 600 €TTC sur les études), ou du montant des marchés engagés à un niveau plus bas que l’estimation de départ (honoraires de maîtrise d’œuvre, du contrôleur technique, de CSPS qui totalisent une diminution de 62 K€TTC environ).

La partie équipements est quant à elle restée stable après appel d’offres. Néanmoins, afin de tenir compte des premiers échanges très positifs engagés avec les producteurs locaux, quelques ajustements d’équipements ont été opérés en début de travaux et nécessitent des investissements supplémentaires pour garantir un outil tourné vers l’avenir.

Au regard de ces éléments, il est proposé que l’enveloppe financière de l’opération soit augmentée de 292 980 €TTC conduisant à un montant toutes dépenses confondues de 2 445 000 €TTC. La rémunération de la SPLAAD reste inchangée à 72 K€TTC.

Les travaux ont démarré depuis le 24 mai 2022 avec une date prévisionnelle de livraison prévue pour mi - Avril 2023.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** l'augmentation de l'enveloppe financière de l'opération de 292 980 €TTC, conduisant à un montant toutes dépenses confondues, de ce cette enveloppe, de 2 445 000 €TTC (dont rémunération SPLAAD inchangée de 72 K€TTC).

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 81	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN